

ACTION URGENTE

LA MÈRE D'UN MILITANT RISQUE D'ÊTRE EXPULSÉE

Leyla al Darmalalli, ressortissante égyptienne qui habite depuis 40 ans au Koweït, risque d'être expulsée vers l'Égypte. Elle a été arrêtée le 2 septembre, alors que son permis de séjour est toujours valide.

Leyla Mohammad Ali al Darmalalli, 66 ans, qui vit au Koweït depuis 40 ans, risque d'être expulsée vers l'Égypte. Ses enfants sont des ressortissants koweïtiens. Elle est la mère d'Abdullah Fairouz, défenseur des droits humains injustement reconnu coupable d'insulte envers l'émir du Koweït, et condamné en première instance à cinq ans de prison. On ignore s'il doit purger les deux années supplémentaires ajoutées à sa condamnation simultanément ou successivement.

Leyla al Darmalalli a été arrêtée le 2 septembre alors qu'elle rendait visite à Abdullah Fairouz à la prison centrale de Koweït. Son permis de séjour est en règle. Cependant, les autorités auraient prévu de l'expulser pour des motifs liés à l'« intérêt public ». À la connaissance d'Amnesty International, elle n'a pas commis d'infractions prévues par le droit international. Elle est détenue au centre d'expulsion de Tahla, à Farwaniya, le centre d'expulsion du Koweït.

Selon un membre de sa famille, Leyla al Darmalalli, diabétique et en fauteuil roulant, s'est effondrée en apprenant que les autorités l'emmenaient au centre d'expulsion. Elle a été conduite à l'hôpital de Farwaniya, où ses proches lui ont rendu visite le 3 septembre, avant d'être plus tard ramenée au centre d'expulsion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités koweïtiennes à libérer Leyla Mohammad Ali al Darmalalli ;
- demandez-leur de ne pas procéder à son expulsion ;
- rappelez-leur qu'aux termes de l'article 13 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Koweït est partie, un étranger qui se trouve légalement sur le territoire d'un État partie ne peut être expulsé arbitrairement, et doit avoir la possibilité de contester son arrêté d'expulsion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 OCTOBRE 2014 À :

Émir du Koweït

His Highness Sheikh Sabah al-Ahmad
al-Jaber Al Sabah
Al Diwan Al Amiri, P.O.Box: 1 - Safat -
13001
Koweït

Fax : +965 22430559

Courriel : amirsoffice@da.gov.kw

**Formule d'appel : *Your Highness, /
Monseigneur (Votre Altesse, dans le
corps du texte),***

Ministre de l'Intérieur

His Excellency Sheikh Mohammed
Khaled Al-Hamad Al-Sabah
Ministry of the Interior
P.O. Box 12500
Shamiya 71655
Koweït

Courriel : info@moi.gov.kw

**Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur le ministre,***

Copies à :

Président de la Commission

parlementaire des droits humains

Parliamentary Human Rights Committee
National Assembly

P.O. Box 716, al-Safat 13008

Koweït

Fax : +965 22436331

Courriel : ipu-grp@kna.kw (Objet : FAO
Chairperson of the Parliamentary Human
Rights Committee)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Koweït dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LA MÈRE D'UN MILITANT RISQUE D'ÊTRE EXPULSÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Abdullah Fairouz est un défenseur des droits humains, membre du Comité *bidun* de l'Association du Koweït pour les droits humains (*Kuwait Society for Human Rights*). Il milite en faveur des droits humains de la communauté *bidun* (Arabes apatrides) au Koweït. Il est aussi blogueur et était un utilisateur actif de Twitter.

Il a précédemment remporté une décision de justice concernant son droit à la nationalité koweïtienne (son père étant un citoyen koweïtien), mais n'a pas encore obtenu de carte d'identité nationale comme preuve de sa nationalité.

Abdullah Fairouz a été arrêté le 4 novembre 2013, en raison de plusieurs tweets qu'il a postés, considérés comme insultants envers l'émir du Koweït Sheikh Sabah al Ahmad al Jaber Al Sabah. Le 9 janvier 2014, un tribunal de première instance l'a condamné de manière inique à cinq années de prison, assorties d'une mesure d'expulsion. Il a été injustement reconnu coupable sur la base de l'article 25 du Code pénal koweïtien, qui prévoit cinq ans de prison pour toute opposition publique « aux droits et à l'autorité de l'émir [du Koweït] » et pour dénonciation d'une « faute » de l'émir.

Le 5 mars, une Cour d'appel l'a condamné à deux années supplémentaires de prison pour « insulte au système judiciaire ». On ignore si Abdullah Fairouz doit purger cette peine simultanément à sa peine actuelle, conformément aux pratiques internationales.

Le 5 juin, la Cour d'appel a confirmé la condamnation à cinq ans de prison prononcée à l'encontre d'Abdullah Fairouz. La Cour a reconnu qu'il avait remporté une décision de justice concernant son droit à la nationalité koweïtienne, mais a estimé qu'il était malgré tout un étranger et a confirmé son arrêté d'expulsion. Elle a justifié cet arrêté au motif qu'au moment du procès, Abdullah Fairouz ne détenait pas la preuve de sa nationalité. La décision d'expulser Abdullah Fairouz bafoue l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Koweït est partie, selon lequel nul ne doit être privé du droit d'entrer dans son propre pays. En outre, l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit : « Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. »

Amnesty International considère Abdullah Fairouz comme un prisonnier d'opinion, qui doit être libéré immédiatement et sans condition ; il faut annuler l'arrêté d'expulsion dont il fait l'objet. L'organisation estime qu'aucune infraction pénale reconnue par le droit international ne saurait justifier son arrestation ni sa condamnation.

Nom : Leyla Mohammad Ali al Daramalli
Femme

AU 224/14, MDE 17/007/2014, 5 septembre 2014